

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 5

Nachruf: Boissonnas, Auguste

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NÉCROLOGIE

Auguste Boissonnas, ingénieur.

1863-1940

Le 29 janvier dernier s'est éteint à Genève, après une courte maladie, *Auguste Boissonnas*, ingénieur, qui était né le 13 juillet 1863. Il était fils du conseiller d'Etat *Charles Boissonnas*. Après avoir pris son baccalauréat ès lettres et sa licence en mathématiques à l'Université de Genève, il obtint en 1885 le diplôme d'ingénieur-mécanicien de l'École polytechnique fédérale, où il resta deux ans comme assistant des professeurs Weber et Herzog.

Sa carrière d'ingénieur a été ensuite extraordinairement mouvementée.

Après un stage d'une année chez Felten et Guillaume, à Cologne, il part pour les Etats-Unis où il fut ingénieur dans une fabrique de lampes à incandescence, à Philadelphie, puis chez Thomson-Houston, à Lynn (Massachusetts). En 1890, sur la suggestion du directeur de la maison Vacheron et Constantin, il s'inscrit comme élève à l'École d'horlogerie du Locle, où il passe deux ans et en obtient le diplôme. Puis, après quelques mois à la maison sus-nommée, dont il sera du reste plus tard administrateur, *Auguste Boissonnas* réalise, aux regrets unanimes de ses associés, que la « fabrique » ne convient pas à son tempérament entreprenant et il entre, en 1893, comme ingénieur à la Compagnie de l'industrie électrique à Sécheron (Ateliers Thury), actuellement *Ateliers de Sécheron S. A.*, dont il dirige en 1895 la succursale de Paris, tout en étant dans cette ville représentant des Ateliers du Creusot.

Rentré à Genève en 1896, il ouvre un bureau d'ingénieur-conseil. Il a l'occasion d'étudier différentes questions techniques et financières qui lui révèlent sa voie. Il crée les gares frigorifiques et glaciers de Genève et son projet de construction du chemin de fer de la Jungfrau, le plus haut du monde, est très remarqué. Un nouveau voyage aux Etats-Unis et au Mexique pour le compte d'un groupe de banquiers genevois, lui permet d'entrevoir l'avenir de la production et de la distribution de l'énergie électrique, et c'est en 1898 qu'il fonde avec l'aide de financiers genevois et français la *Société franco-suisse pour l'industrie électrique*, dont il est directeur, puis administrateur-délégué. Dès lors il peut donner toute la mesure de sa belle intelligence, de sa mémoire inexorable et de sa capacité de travail, qualités soutenues par une magnifique santé. Il fait pour le compte de cette société, où il restera jusqu'en 1928, de nombreux voyages, notamment au Mexique, en Norvège, à deux reprises en Russie, mais consacre le meilleur de son activité à la création de nombreuses sociétés destinées à la mise en valeur des forces hydrauliques du sud-est français. En effet, la *Société franco-suisse pour l'industrie électrique*, à côté de participations à la *Société Méridionale d'électricité à Naples*, à la *Lonza*, au *Chemin de fer Martigny-*

Châtelard, à l'Ouest Lumière à Paris, voua, sous la direction d'*Auguste Boissonnas*, la plus grande partie de ses efforts au développement de la *Société grenobloise de force et lumière*, c'est-à-dire à l'aménagement et à l'interconnexion de toutes les usines hydro-électriques des Alpes françaises, depuis celle d'Avignonet sur le Drac à celles de Bellegarde (Ain), en passant par celle de Gavet, de l'Eau-d'Olle, de la Bridoire, de Pizanon, du Vercors, des Sept-Laux, de Bozel et de Moutiers, pour ne citer que les principales. L'énergie de ces trois dernières usines fut progressivement bouclée sur un circuit continu-série système *Thury*, transportant l'énergie produite à Lyon à la tension de 150 000 volts, tension qu'à l'époque les isolateurs ne pouvaient pas encore supporter en triphasé.

Il est impossible de citer ici toutes les entreprises auxquelles *Auguste Boissonnas* s'est intéressé. Après avoir quitté, en 1928, la *Société franco-suisse pour l'industrie électrique*, il a voué tout son temps à diverses affaires minières en qualité d'administrateur, soit en Féléme-Gambie, au Litcho (Indo-Chine), au Maroc et en Roumanie (Sociétés Aurum et Molybdène). Indépendamment de ces dernières affaires minières, il était au moment de son décès administrateur de la *Société « La Lonza »* et de la *Société Méta*, à Bâle, ainsi que de plusieurs entreprises de moindre importance.

Jusqu'à son dernier jour, il a cherché à résoudre tous les problèmes que pose, à notre époque si difficile, l'administration d'affaires aussi variées que celles que ses capacités magnifiques et son besoin d'action lui avaient fait entreprendre.

Il laisse, et particulièrement à tous ceux qui ont travaillé sous ses ordres et auxquels il restait profondément attaché, le souvenir d'un homme consciencieux et bienveillant, d'un réalisateur infatigable et d'un grand animateur.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal

de l'Assemblée des délégués du 9 décembre 1939, à 10 h. 15 du matin, au Palais des Congrès, à Zürich. (Suite et fin).¹

7. Résultat du VIII^e concours de la Fondation Geise: (suite).

2. Un désir exprimé d'une façon générale dans ces travaux est que le nombre des concours augmente, plus spécialement le nombre des concours concernant la Suisse entière et que l'on supprime les dispositions restreignant le nombre des participants aux concours. Mais il est nécessaire de pouvoir limiter le nombre de projets présentés, car tout excès en cela conduit à une diminution de la valeur des résultats du concours. Comme moyen de limitation du nombre de projets on propose le concours à deux degrés. Celui-ci est prévu dans les

¹ Voir Bulletin technique des 10 et 24 février 1940.



AUGUSTE BOISSONNAS